



**DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE 51,50€ PAR ACTION PAYABLE LE  
30 JUILLET 2014**

**Paris, le 10 juillet 2014** - Le conseil d'administration s'est réuni le 8 juillet à l'effet de décider d'une distribution exceptionnelle suite à la cession, réalisée le 30 juin 2014, de la participation de 95% dans CFI Image au Groupe UGC(1) et de la réduction du capital approuvée par l'AGE du 4 juillet 2014 - qui, en l'absence d'opposition des créanciers, sera effective le 24 juillet 2014.

Le Conseil a décidé à ce titre le versement de 43.992.536€, soit 51,50€ par action correspondant:

- à concurrence de 39,06 € par action, à un acompte sur dividende représentant la quasi intégralité du résultat distribuable au 30 juin 2014(2)
- et, à concurrence de 12,44€, à la réduction du capital (sous réserve de l'absence d'opposition).

Cette distribution sera payée le 30 juillet 2014. Elle vient s'ajouter au solde du dividende de l'exercice 2013 (2,11€ par action) qui sera versé le même jour

Le régime fiscal de cette distribution fera l'objet d'une information aux actionnaires dès que le résultat fiscal de l'exercice sera établi, soit à l'issue du conseil d'administration qui se tiendra en septembre 2014 pour arrêter les comptes clos par anticipation au 31 juillet 2014.

Un second conseil d'administration aura lieu début octobre, à l'effet notamment d'émettre un avis motivé sur l'Offre Publique de Retrait.

***Relations Investisseurs: [contact@cfi-france.com](mailto:contact@cfi-france.com)***

***Tél. 33(1)01 43 07 81 03***

(1) cf. Communiqués des 19 mai et 2 juillet 2014.

(2) 33.366 K€ vs un bénéfice distribuable de 34.241K€